

(N<sup>o</sup> 144.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 4 OCTOBRE 1899.

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits  
supplémentaires au Budget du Ministère de la  
Justice pour l'exercice 1899.

(Voir les n<sup>os</sup> 288 et 298, session de 1898-1899, de la Chambre  
des Représentants.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, Vice-Président ;  
CAPPELLE, le Baron HERRY, LE CLEF et le Chevalier DESCAMPS,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

La loi du 15 juin 1899 contenant réorganisation de la justice militaire, la loi du 24 juin 1899 augmentant le personnel de plusieurs tribunaux, la loi du 3 juillet 1899 concernant la situation des employés des greffes et la loi du 21 juillet 1899 portant augmentation des traitements de la magistrature, entraînent un accroissement de dépenses auquel il n'est pas pourvu par les crédits ouverts au Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899.

Le Projet de Loi soumis aux délibérations du Sénat a pour objet unique de faire face à ces nécessités nouvelles : la Commission des Finances a l'honneur d'en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.